

Charte d'Annemasse Natation

ARTISTIQUE

Nom du nageur :			
Niveau Scolaire et école :			
La validation de l'inscription entraîne un engagement du nageur et de sa famille pour toute l'année scolaire.			
Article 1 : Engagement spo	ortif et scolaire		
S'engager sur le plan spor	tif, c'est :		

• Suivre tout au long de l'année, les directives de l'encadrement sportif et s'investir complètement dans les tâches qui sont proposées.

S'engager sur le plan scolaire, c'est :

- Être assidu aux cours,
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement, les camarades et les professeurs,
- Donner le maximum de soi-même pour surmonter les difficultés.

Article 2: Horaires: Voir Planning d'entrainement

Article 3: Entraînements

Le nageur ou la nageuse devra respecter les points suivants :

- Arriver sur le bord du bassin ¼ d'heure avant le début de la séance,
- Être en possession de son matériel,
- Respecter les conditions d'échauffement,
- Être attentif et concentré,
- Respecter ses camarades et les adultes,
- Avoir un comportement correct, sur le bord du bassin et dans les vestiaires,
- Faire preuve d'un esprit sportif, honnête et loyal,
- Ne pas porter de montre, ni mâcher du chewing-gum,
- Participer au rangement et au transport du matériel.

Toute absence devra être justifiée et être signifiée à l'entraîneur avant midi (le jour même de l'entraînement). Le nageur devra établir son planning d'entraînement hebdomadaire avec son entraîneur.

Article 4: Engagement du nageur dans un groupe compétition

Intégrer un groupe et participer à des compétitions implique que l'on s'engage. L'entraineur se réserve le droit de sélectionner ou non une nageuse ou un nageur pour une compétition ou de maintenir ou non un nageur ou une nageuse dans le groupe en fonction des engagements pris ci-dessous :

- Participer aux compétitions de natation course par équipe : importante pour la vie du club,
- Participer aux compétitions et Gala pour lesquels il ou elle aura été convoquées
- Participer aux stages internes/externes,
- S'investir dans la vie du club,
- S'impliquer aux entrainements et aux compétitions,
- Donner le meilleure de soi aux entrainements et aux compétitions,
- Avoir un bon état d'esprit,
- Avoir une bonne connaissance du règlement et les apprentissages nécessaires à la participation à la compétition
- S'investir en tant qu'officiel et bénévole.
- Être présent aux entraînements :
 - o En Avenir Le nageur s'engage à être présent être présent un minimum de 2 fois par semaine
 - En Compétition Le nageur s'engage à être présent un minimum de 3 fois par semaine

(Les périodes d'examens finaux pourraient avoir un impact sur le planning d'entraînement. Ce facteur sera considéré)

• NB: concerne les parents - L'état de paiement des factures et l'investissement dans la vie du club

Article 5: Mots clefs de la section Artistique

- La politesse : c'est respecter autrui ;
- L'engagement : c'est avoir le courage de trouver les ressources pour surmonter les difficultés sportives et/ou scolaires;
- La sincérité : c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée ;

Signature des parents :

- L'honneur : c'est être fidèle à la parole donnée et aux engagements pris ;
- La modestie : c'est parler de soi sans orgueil ;
- Le respect : c'est reconnaître la valeur de l'autre et faire naître la confiance ;
- La citoyenneté : c'est apprendre à savoir être et s'ouvrir aux autres ;
- La solidarité et l'amitié

Date :	Signature des parents :	du nageur :
Certifie avoir pris connaissanc :	e des règles de fonctionnement de	la section artistique d'Annemasse Natation
Parents /tuteurs de :		
Je soussigné Mme – Mr :		
En acceptant cette charte, les i	nageurs s'engagent à la respecter to	out au long de la saison sportive 2024-2025.